Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	I.1 Numéro du d	ocument		DOTE LA COMPTENT	I.2 Type d'Op	érateur			
	FR-BIO-01.250-010	00524 2024 002	<u> </u>			r			
	11.210 01.200 01.	,00 <u>2</u> 11202 11002	*	***************************************					
			33		□ Groupe a	operateurs			
			78						
s			5/2	1737-251					
re									
<u>.</u>					***************************************				
ga	•	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
	Nom SOFRALAB SAS				Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)				
9	Adresse	79, Avenue AA Theve 51530 Magenta	enet		Adresse		L'Isle-Jourdain		
ıts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
힐									
Partie I: Eléments obligatoires	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
Ξ	• Préparation								
ii	• Distribution / I	Distribution / Mise sur le marché							
ţį									
ar	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
립								u Conseir et	
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode de production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion								
		(d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine							
		Méthode de production:							
	– production de produits biologiques								
	• (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	-								
ŀ	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement. 1.7 Date, lieu 1.8 Validité								
								_	
Ì									
	Date	21 dácambra	Nom et EC	OCERT FRANCE	Certificat val	lable du 07	7/ 11/2024 au	31/03/2026	
	Date	2024 03:23:35	signature	JUNI FRANCE	Jordan Van	U/	,,	02,00,000	
		+01 (Europe/Brusse							
		ls)							
	Lieu	L'Isle-Jourdain		7					
		(FR)							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

_	biologique et a i e	etiquetage des produi	is biologiques					
II.1 Répertoire des pro	luits							
Nom du produit Levures et sous-prod Levures et sous-prod Produits forestiers n		Code de la nomenclature c (CEE) n° 2658/87 du Consei champ d'application du rè	ombinée (NC) visé au règlement il pour les produits relevant du glement (UE) 2018/848					
Levures et sous-prod	uits: Crème de levure		Biologique					
Levures et sous-prod	uits: Levure SOEC organic		Biologique					
Produits forestiers n	on-ligneux: Gomme Verek Bio		Biologique					
	on-ligneux: Gomme arabique		Biologique					
Résidus de fermenta	tion: Moût de raisin concentré rec	tifié	Biologique					
	tion: Sucre de raisin cristallisé Bio		Biologique					
Mesidus de Termentation. Sucre de l'aism cristanise più								
II.2 Quantité de produits								
II.3 Informations sur les terres								
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
effectuées pour leur pr	activité ou les activités réalisées par opre compte ou en tant que sous-tra sable de l'activité ou des activités eff	ateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ctivités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-						
Activité	Description de l'activité ou d point 5	es activités visées à la partie I,	1					
Préparation	Embouteillage	s r	Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées					
Préparation	Filtration	S	Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que ous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan estant responsable de l'activité ou des activités ffectuées					
Préparation	Vinification	s r	Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités ffectuées					
	1							
II.6 Informations sur l' 2018/848	I.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquell il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
II.8 Informations sur l'	accréditation de l'organisme de cont	rôle conformément à l'article 40), paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848					
Nom de l'organisme d	ŭ							
Hyperlien vers le certi		ools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0	0035.pdf					
II.9 Autres information Seule la version élect [https://webgate.ec.er	s ronique du certificat disponible a ropa.eu/tracesnt/directory/public	u lien suivant : cation/organic-operator/index]	fait foi.					